

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		VIL-01	VIL-02	VIL-03	VIL-04	VIL-05	VIL-06	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Bifamiliales		●	●	●	●	●	
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●	
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement			●				
	Établissements de restauration			●				
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure			●			
		activités de récréation extensive		●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLÉS	Culture du sol et des végétaux		●	●				
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1) (2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2) (3)	(2)	(2)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	5	5	5	5	5	5	
NOTES:								
(1) Les plages publiques et les quais publics.								
(2) Les projets intégrés d'habitation section 6.6 du règlement de zonage								
(3) Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)								
Modifié, a. 20, R 330-7, 2007-03-29								
Modifié								